



Objectif Employeur

Pro-Vélo

# Au boulot ... à vélo !

## LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** vise à vous accompagner, employeurs publics, privés et associatifs, dans le **développement d'une démarche pro-vélo** au sein de vos sites employeurs.

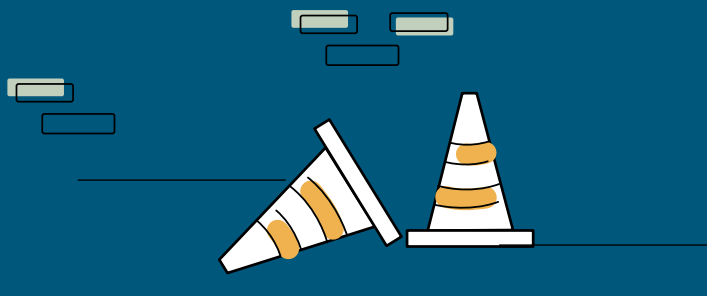
Porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et permettant d'obtenir le label Employeur Pro-Vélo, il finance et aide à **déployer des équipements et services « pro-vélo »** pour les déplacements domicile-travail et professionnels de vos collaborateurs.

En tant qu'employeur, le vélo est un **levier clé de votre plan de mobilité et de votre démarche RSE**. L'usage du vélo répond à un enjeu écologique majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à une demande forte de vos collaborateurs et aux attentes de vos futures recrues.

PROGRAMME PROLONGÉ  
JUSQU'EN  
DÉCEMBRE 2024 !



Objectif Employeur Pro-Vélo  
vous accompagne pour développer  
votre politique cyclable :  
un élément essentiel  
de votre marque employeur !



Conseils  
personnalisés



Cofinancement d'actions  
de 40 % à 60 %

# Quels bénéfices pour mon site employeur ?

**1** L'accès à des services cofinancés de 40 % à 60 % vous permettant de développer l'usage du vélo sur votre site employeur :

- Conseil et accompagnement
- Stationnement vélo
- Formations à la pratique du vélo au quotidien
- Maintenance et réparation de vélos

**2** Un accompagnement personnalisé au cours d'une réunion de cadrage d'1h30 avec un conseiller expert en mobilité vélo, prise en charge à 100 % par le programme.

**3** Un audit vers le label Employeur Pro-Vélo pris en charge à 100 % par le programme.

Porté par la FUB, le label vise à valoriser les sites employeurs pro-vélo selon 3 niveaux d'avancement : bronze, argent et or.

Le label est décerné pour une période de 3 ans, renouvelable.



## Pourquoi améliorer la politique cyclable de mon site employeur ?

L'usage du vélo a de nombreux bienfaits



Écologique



Économique



Bon pour la santé



Améliore la productivité



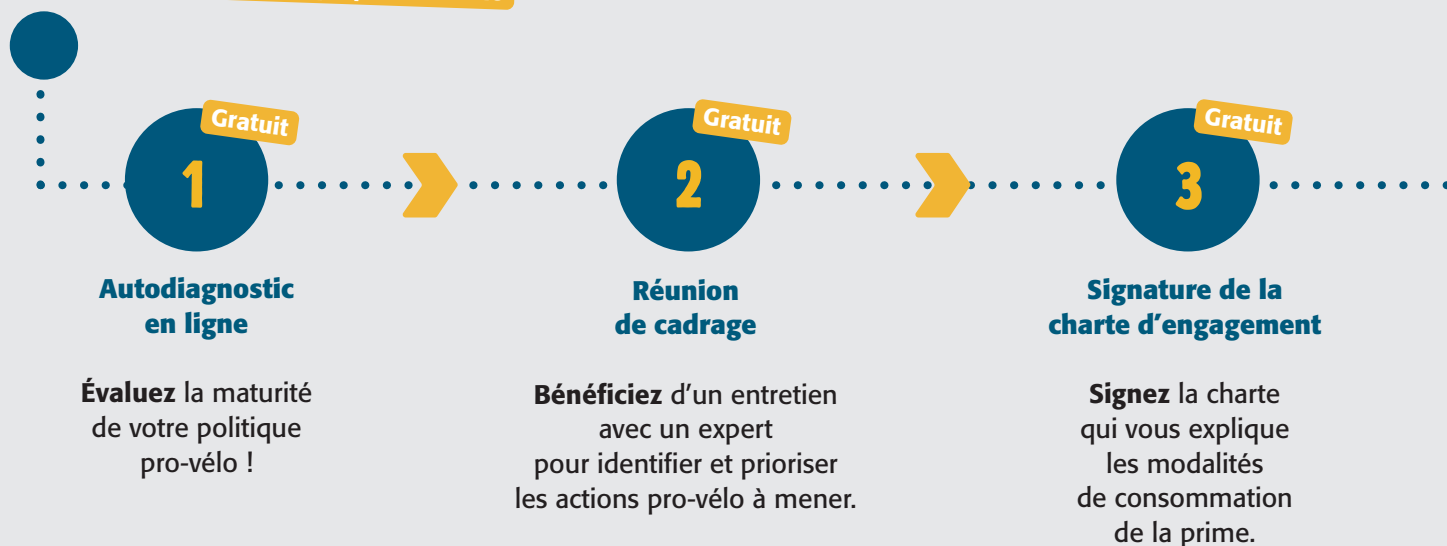
Baisse l'absentéisme

## Comment devenir un Employeur Pro-Vélo ?

Un parcours en 6 étapes

Inscription au programme

et accès à la **Communauté Employeur Pro-Vélo**



# Devenir membre de la Communauté Employeur Pro-Vélo

Dès votre inscription à Objectif Employeur Pro-Vélo, vous intégrez la Communauté Employeur Pro-Vélo et accédez à du contenu exclusif pour vous accompagner dans votre démarche pro-vélo :



Newsletter dédiée aux référents vélo



Fiches ressources et webinaires thématiques



Boîte à outils pour aider au pilotage du label



Espace d'échange avec les autres membres

## Être innovant et responsable avec le label Employeur Pro-Vélo

**Grâce au label Employeur Pro-Vélo, valorisez votre marque employeur et attirez de nouvelles recrues** tout en agissant positivement en faveur de l'environnement et de la santé de vos collaborateurs.

Publics, privés, associatifs, présents partout en France et de toute taille : de nombreux employeurs ont déjà obtenu le label Employeur Pro-Vélo : retrouvez-les sur [www.fub.fr](http://www.fub.fr).

**Vous aussi, rejoignez l'aventure !**

« Le label Employeur Pro-Vélo nous permet de mettre en avant les actions réalisées en faveur des cyclistes et de la décarbonation de nos déplacements domicile-travail. »



« Le label Employeur Pro-Vélo démontre tout l'engagement du Technicentre de Paris-Est dans le volet RSE. »



« Montrer que le CEA Grenoble est labellisé au niveau le plus haut est une vraie fierté pour nos cyclistes ! »



« Ce label sérieux donne une importance à notre démarche pro-vélo. »



RETROUVEZ EN VIDÉO LES TÉMOIGNAGES COMPLETS !



# Catalogue des prestations prises en charge

<p><b>Conseil et accompagnement</b></p> <p>Prise en charge : 60 %</p>	<p>Diagnostic mobilité</p> 	<p>Organisation, formation et outillage</p> 	<p>Élaboration d'un plan d'actions pro-vélo</p> 	<p>Préparation à la labellisation</p> 
	<p><b>Stationnement vélo</b></p> <p>Prise en charge : 40 %</p>	<p>Supports d'attache</p> 	<p>Abris</p> 	<p>Consignes sécurisées</p> 
<p><b>Formations à la pratique du vélo au quotidien</b></p> <p>Prise en charge : 60 %</p>	<p>Remise en selle</p> 	<p>Conduite aux abords du lieu de travail</p> 	<p>Prise en main vélo à assistance électrique</p> 	<p>La route vue du guidon</p> 
	<p><b>Maintenance et réparation de vélos</b></p> <p>Prise en charge : 40 %</p>	<p>Contrôle technique des vélos</p> 	<p>Entretien et réparation des vélos</p> 	<p>Atelier mécanique participatif</p> 

- **En savoir plus** : Rdv sur [employeurprovelo.fr](http://employeurprovelo.fr)
- **Pour nous contacter** : [contact@employeurprovelo.fr](mailto:contact@employeurprovelo.fr)
- **S'inscrire** : [app-employeurprovelo.fr](http://app-employeurprovelo.fr)

Imprimé sur du papier recyclé - Parmentier imprimeurs - septembre 2023

